



**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 22 AVRIL 2025

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

**Secrétaire** : Fatima AIT-CHIKHEBBIH

**Étaient présents** : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

**Excusé(s)** : M. Pierre GEORGET, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Alexandre MALFAIT, M. Ludovic PAJOT.

**Absent(s)** : Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Steeve BRIOIS.

**Assistant également sans voix délibérative** : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Bertrand PETIT.

**Excusé(s) sans voix délibérative** : M. Michel DAGBERT, M. Jean-Marc TELLIER.

**AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ET DE RÉSERVATION TOURISTIQUE (ADRT)  
"PAS-DE-CALAIS TOURISME" - PARTICIPATION 2025**

(N°2025-97)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L.1111-4 ;

**Vu** le Code du Tourisme et, notamment, ses articles L.132-1 à L.132-6 ;

**Vu** la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

**Vu** la délibération n°2023-136 du Conseil départemental en date du 27/03/2023 « Agence de Développement et de Réservation Touristiques du Pas-de-Calais (ADRT) "Agence Pas-de-Calais Tourisme" - Convention d'objectifs et de partenariat 2023-2027 - Demande de

participation 2023 » ;

**Vu** la délibération n°2024-590 de la Commission Permanente du Conseil départemental en date du 09/12/2024 « Attributions de participations et de subventions » ;  
**Vu** le Règlement Intérieur du Conseil départemental du Pas-de-Calais et, notamment, ses articles 18, 20 et 29 ;  
**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;  
**Vu** l'avis de la 1<sup>ère</sup> commission « Attractivité départementale et emploi » rendu lors de sa réunion en date du 31/03/2025 ;

Madame Brigitte PASSEBOSC, Messieurs Claude BACHELET, Olivier BARBARIN, Philippe FAIT, Etienne PERIN et François LEMAIRE, intéressés à l'affaire, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Madame Maïté MULOT-FRISCOURT et Monsieur Steeve BRIOIS, intéressés à l'affaire et excusés, n'ont pas donné de délégation de vote pour ce rapport.

Monsieur Bertrand PETIT, intéressé à l'affaire et invité, n'a pas pris part au débat.

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 1 :**

D'attribuer à l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques (ADRT) "Pas-de-Calais Tourisme", en complément de l'avance de 650 000,00 € accordée par délibération de la Commission Permanente en date du 9 décembre 2024, une participation d'un montant de 1 690 000,00 €, portant ainsi à 2 340 000,00 € la participation totale octroyée au titre de l'année 2025 dans le cadre de la mise en place du plan d'actions joint à la présente délibération.

**Article 2 :**

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, l'avenant financier 2025 avec l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques (ADRT) "Pas-de-Calais Tourisme", dans les termes du projet joint à la présente délibération.

**Article 3 :**

La dépense versée en application de l'article 1 de la présente délibération est imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	CP €	Dépense €
C01-633D01	6568//93633	Participation au fonctionnement de l'ADRT	2 340 000,00	1 690 000,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 36 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit)  
Contre : 0 voix  
Abstention : 6 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais)  
Absents sans délégation de vote : 2 (Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National)

**(Adopté)**

.....  
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 22 avril 2025

Pour le Président du Conseil départemental,  
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

**Pôle aménagement et développement territorial**

**Direction du développement, de l'aménagement et de l'environnement**



# AVENANT

**Objet :** versement de la participation départementale 2025 aux actions de l'agence de développement et de réservation touristiques du Pas-de-Calais – agence Pas-de-Calais Tourisme

**Entre le Département du Pas-de-Calais**, dont le siège est en l'Hôtel du Département rue Ferdinand Buisson 62018 Arras Cedex 9, représenté par son Président, monsieur **Jean-Claude LEROY**, dûment habilité par délibération de la Commission Permanente en date du 22 avril 2025,

ci-après désigné par « le Département »

d'une part,

Et

**L'agence de développement et de réservation touristiques du Pas-de-Calais « PAS-DE-CALAIS TOURISME »**, dont le siège est situé Route de la Trésorerie – 62126 Wimille et représentée par  
, agissant en sa qualité de .

ci-après désignée par « l'agence Pas-de-Calais Tourisme »,

d'autre part.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1111-4 et L.1612-1 ;

**Vu** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée et notamment son article 10 ;

**Vu** le code du tourisme et notamment ses articles L. 132-1 à L. 132-6 ;

**Vu** les statuts de l'agence Pas-de-Calais Tourisme, Comité départemental du tourisme du Pas-de-Calais, également dénommé agence de développement et de réservation touristiques du Pas-de-Calais ;

**Vu** la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 en matière de respect des sept principes de la République ;

**Vu** le pacte des solidarités territoriales adopté lors de la réunion du Conseil départemental du 26 septembre 2022 ;

**Vu** le pacte des réussites citoyennes adopté lors de la réunion du Conseil départemental du 21 novembre 2022 ;

**Vu** le pacte des solidarités humaines adopté lors de la réunion du Conseil départemental du 12 décembre 2022 ;

**Vu** la délibération du Conseil départemental en date du 25 mars 2024 *#Destination 62 Pour un tourisme qui nous ressemble* ;

**Vu** la convention d'objectifs et de partenariat 2023-2027 entre le Département du Pas-de-Calais et l'agence de développement et de réservation touristiques du Pas-de-Calais « agence Pas-de-Calais Tourisme » adoptée en

Conseil départemental du 27 mars 2023, définissant les objectifs partagés et leurs déclinaisons en 3 objectifs stratégiques ;

**Vu** la délibération de la Commission Permanente, en date du 9 décembre 2024 portant attribution d'une avance de 650 000 € sur la participation départementale à l'agence Pas-de-Calais Tourisme au titre de 2025 ;

**Vu** la délibération du Conseil départemental, en date du 24 mars 2025, portant vote du budget primitif 2025 ;

**Vu** la délibération de la Commission Permanente, en date du 22 avril 2025 portant attribution de la participation départementale à l'agence Pas-de-Calais Tourisme d'un montant de 1 690 000 € en complément d'une avance de 650 000 € accordée lors de la Commission Permanente du 9 décembre 2024 pour l'année 2025, et autorisant le Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais à signer le présent avenant à la convention susvisée ;

**Vu** la délibération du conseil d'administration de l'agence Pas-de-Calais Tourisme en date du 23 janvier 2025 ;

**Vu** les crédits budgétaires départementaux inscrits au sous-programme C01-633 D01 ;

**Vu** le plan d'actions 2025 présenté par l'agence Pas-de-Calais Tourisme ;

**Vu** le rapport d'activités 2024 présenté par l'agence Pas-de-Calais Tourisme ;

**Vu** la stratégie Grandir Ensemble de l'agence Pas-de-Calais Tourisme.

Préambule :

L'agence Pas-de-Calais Tourisme déploie une offre d'ingénierie qui permet d'impulser une dynamique touristique reconnue. Cet accompagnement participe à la transition des territoires et des structures en faveur d'un tourisme responsable et durable. L'apport d'expertise auprès des territoires et des acteurs touristiques est essentiel pour faire émerger voire consolider les projets ou opérations, notamment dans le cadre des contrats signés entre le département et ses partenaires dans le cadre de la stratégie *#Destination 62, pour un tourisme qui nous ressemble*.

Afin de poursuivre son adaptation durable en intégrant des pratiques respectueuses de l'environnement pour répondre aux attentes des habitants et des visiteurs qui portent un intérêt croissant aux enjeux du développement durable, Pas-de-Calais Tourisme se saisit des nouveaux défis liés au changement climatique pour rester le marqueur fort de l'attractivité départementale.

Il a été convenu ce qui suit,

## **Article 1 : OBJET**

Le présent avenant se rattache à la convention d'objectifs et de partenariat 2023-2027 et définit le cadre général et les modalités essentielles du soutien apporté par le Département à l'agence Pas-de-Calais Tourisme pour la mise en œuvre, au cours de l'année 2025, de la politique en faveur du tourisme sur le territoire départemental et ses destinations touristiques. Par ailleurs, le présent avenant modifie les conditions de versement de la subvention telles que prévues dans la convention initiale d'objectifs et de partenariat 2023-2027.

Le plan d'action 2025 de l'agence Pas-de-Calais Tourisme est repris en annexe.

## **Article 2 : LES ENGAGEMENTS DES PARTIES**

### **2.1 : Les engagements de l'agence Pas-de-Calais Tourisme**

L'agence Pas-de-Calais Tourisme s'engage à décliner ses actions en lien avec les trois objectifs stratégiques :

1/ Promouvoir les 3 destinations touristiques : Grande Côte d'Opale, Campagne & Marais, Autour du Louvre-Lens en déclinant la stratégie de tourisme durable GRANDIR ENSEMBLE.

2/ Mettre à disposition l'ingénierie de l'agence Pas-de-Calais Tourisme au service des territoires en faveur de leur développement touristique durable.

3/ Mettre à disposition l'ingénierie de l'agence Pas-de-Calais Tourisme au service des porteurs de projets en faveur d'un tourisme durable.

## **2.2 : Les engagements du Département**

Pour la mise en œuvre des objectifs décrits à l'article 2.1 de la convention d'objectifs 2023-2027, le Département attribue à l'agence Pas-de-Calais Tourisme une participation annuelle de fonctionnement. Pour l'année 2025, le montant de la participation départementale s'élèvera à 2 340 000 €, dont 650 000 € ont été accordés sous forme d'avance par délibération du 9 décembre 2024.

### **Article 3 : MODALITÉS DE VERSEMENT DE L'AIDE DÉPARTEMENTALE**

Tenant compte du versement de l'avance telle que délibérée lors de la commission permanente du 9 décembre 2024 pour un montant de 650 000 €, les modalités de versement de la participation départementale désignées à l'article 4 de la convention d'objectifs 2023-2027 sont modifiées.

En vis-à-vis du plan d'action concerté, l'aide départementale pour l'année 2025 sera versée selon les modalités suivantes :

- Un acompte de 50% du montant de la participation restant à verser soit une somme de 845 000 €, sera versé à compter de la signature des présentes sur appel à versement de la structure.
- Le solde sera versé en septembre 2025 sur appel à versement de la structure.

La participation départementale est :

- imputée au chapitre 936, sous-chapitre 936-33, imputation comptable 6568, du budget départemental, au sous-programme : C01 633 D01 « participation au fonctionnement de l'ADRT » : 2 340 000 €.
- versée par monsieur le payeur départemental du Pas-de-Calais sur le compte n° [REDACTÉ] ouvert au nom du Comité départemental de tourisme à la Banque Populaire du Nord, agence de BOULOGNE-SUR-MER.

La modification des conditions de versement de la subvention départementale est valable pour l'année 2025 uniquement.

### **Article 4 : OBLIGATIONS ET CONTREPARTIES EN MATIÈRE DE COMMUNICATION / CHARTE GRAPHIQUE**

La structure s'engage à respecter la charte à l'intention des partenaires bénéficiant d'une aide ou d'un soutien du Conseil départemental du Pas-de-Calais, intitulée « obligations et contreparties en matière de communication », consultable sur le site internet du Département à l'adresse suivante :

<https://www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication> ainsi que la charte graphique dédiée.

Dans cette charte à l'intention des partenaires, la structure s'engage notamment à :

- promouvoir l'image du Conseil départemental, en rappelant le soutien du Département et en faisant apparaître son logo sur les différents supports de communication utilisés (plaques inaugurales, affiches, insertions publicitaires, supports dématérialisés (web et réseaux sociaux), dossards et sur tous les supports de promotion utilisés lors de la manifestation, communiqués et dossiers de presse).

- associer le Département aux différents points presse et présentations officielles qui seraient organisés dans le cadre du contrat de partenariat. Le choix des dates retenues devra s'effectuer impérativement dans les conditions arrêtées d'un commun accord entre la structure et le Département.

- permettre au Département d'installer des supports de communication sur l'ensemble des sites où se dérouleront les manifestations et autres opérations de promotion (flammes, calicots, looks and roll, popup...). Ainsi, la visibilité de l'institution devra être clairement identifiée durant l'événement.

#### **Article 5 : AUTRES DISPOSITIONS**

Les autres dispositions de la convention d'objectifs et de partenariat 2023-2027 restent inchangées.

Arras, le  
En deux exemplaires originaux

Pour le Département du Pas-de-Calais,

Pour l'agence de développement et de  
réservation touristiques du Pas-de-Calais,  
agence Pas-de-Calais Tourisme,

Le Président du Conseil départemental,

**Jean-Claude LEROY**



**PLAN D' ACTIONS PREVISIONNEL 2025**  
**APPROUVE EN CONSEIL D' ADMINISTRATION DE L' AGENCE PAS-DE-CALAIS TOURISME DU**  
**23 JANVIER 2025**

**Edito de Philippe DUQUESNOY, Président de l'agence Pas-de-Calais Tourisme**

Les métiers de l'agence Pas-de-Calais Tourisme consistent à accompagner les territoires, les porteurs de projets, les prestataires en agissant résolument sur les enjeux des transitions numérique et écologique de la filière du tourisme.

Le savoir-faire de l'agence Pas-de-Calais Tourisme, c'est aussi de créer et rendre visibles des expériences nouvelles et des séjours pour des clientèles françaises et internationales sur des périodes de l'année et des territoires qui peuvent être moins fréquentés.

Métiers et savoir-faire de l'agence Pas-de-Calais Tourisme participent à privilégier la qualité à la quantité.

Cette stratégie n'est pas franchement nouvelle. Elle est désormais une nécessité et est devenue une urgence.

En 2025, l'agence Pas-de-Calais Tourisme accélère donc l'enjeu du tourisme responsable sur l'ensemble des destinations du département, et développe pour ce faire de nouvelles ambitions :

- Le réseau des prestataires SELECTION GRANDIR ENSEMBLE, sera ainsi accompagné et mis à contribution pour enrichir des séjours et expériences accessibles sans voiture et plutôt sur le printemps, l'automne, l'hiver
- De nouvelles pratiques de mise en marché et de promotion seront acquises afin de positionner le département comme une destination durable
- Les clientèles sensibles au tourisme responsable seront prioritairement ciblées
- L'innovation sera davantage mise au service de cette stratégie
- Une attention toute particulière sera portée à la perception du tourisme par les habitants du département
- L'observatoire départemental du tourisme mettra en avant de nouveaux indicateurs durables
- Le projet INTERREG 3ST est entièrement dédié au développement des compétences des acteurs privés et institutionnels du tourisme afin d'accélérer la transition écologique des territoires, des porteurs de projets et des prestataires
- Les premiers accompagnements sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises à destination des offices de tourisme seront proposés
- Un accompagnement de la destination du Montreuillois, territoire le plus densément touristique du département, à la labellisation Green Destinations sera engagé
- L'activité de l'agence Pas-de-Calais Tourisme concernant la qualification des hébergements et des équipements sera boostée dans ce sens : outils de régulation des meublés de tourisme des communes touristiques dont le marché immobilier est en tension, labels et marques nationales sur l'itinérance (Accueil Vélo, notamment) et l'inclusion (Tourisme & Handicap)
- Et toujours, l'animation du label de la qualité du cadre de vie par excellence, « Villes et Villages fleuris ».

Mais si, la compétitivité des territoires touristiques se mesurera à leur niveau d'engagement dans le tourisme responsable, il s'agira en outre de le faire savoir aux acteurs touristiques, aux prospects potentiels visiteurs français et internationaux sensibles à cette forme de tourisme, comme aux clientèles séjournant dans nos destinations et dans nos équipements.

Voilà de bien nouvelles perspectives pour créer un écosystème départemental du tourisme plus vertueux, plus engagé.

<p>Objectif stratégique 1 : Promouvoir les 3 destinations Grande Côte d'Opale - Campagne &amp; Marais - Autour du Louvre-Lens</p>
---

**1. Objectif opérationnel N° 1 : Mettre en œuvre la stratégie GRANDIR ENSEMBLE**

**Renforcer la notoriété du Pas-de-Calais en tant que destination de tourisme durable** : dans un contexte où les préoccupations environnementales occupent une place croissante dans les choix des voyageurs, le tourisme durable s'impose comme une nécessité autant qu'une opportunité pour les territoires. Le Pas-de-Calais, riche de ses paysages naturels préservés, de sa biodiversité et de son patrimoine culturel unique, est idéalement positionné pour devenir une référence en matière de tourisme écoresponsable.

Adopter une démarche de tourisme durable, c'est garantir un équilibre entre le développement économique, la préservation de l'environnement et le bien-être des habitants et visiteurs. Cela permet de valoriser nos ressources locales, de limiter l'impact environnemental des activités touristiques, et d'attirer une clientèle sensible aux valeurs de respect et d'authenticité. Pour le département, s'engager dans cette voie, c'est non seulement répondre à une demande croissante pour des offres durables, mais aussi renforcer son attractivité en mettant en avant ses atouts : ses vastes plages, ses espaces naturels protégés, sa proximité avec les grands bassins de population européens.

Le tourisme durable est une chance pour le Pas-de-Calais de conjuguer prospérité économique et préservation de son identité, tout en affirmant son rôle de pionnier dans les nouvelles tendances du tourisme mondial.

- NOUVEAU : **Recensement et valorisation des offres durables** :

- ✓ Identifier toutes les offres écoresponsables disponibles dans le département : hébergements, activités, restaurants...
- ✓ Établir des critères clairs pour définir ce qui constitue une offre durable : labels écologiques, pratiques responsables...
- ✓ Intégrer ces offres sur le site [www.pas-de-calais-tourisme.com](http://www.pas-de-calais-tourisme.com), avec une navigation optimisée pour les visiteurs cherchant des séjours et activités durables.

- NOUVEAU : **Communication axée sur le tourisme durable** :

- ✓ Développer des campagnes social-média autour de messages engageants mettant en avant les initiatives durables et les pratiques locales respectueuses de l'environnement. Collaborer avec des influenceurs et ambassadeurs locaux engagés dans des causes durables pour promouvoir la destination
- ✓ Produire des contenus inspirants (articles, vidéos, témoignages) pour sensibiliser les visiteurs à l'importance de voyager de manière responsable
- ✓ Réaliser un carnet de vacances digital et papier intitulé "Le Pas-de-Calais en mode durable", proposant des jeux autour des activités et événements respectueux de l'environnement
- ✓ Proposer un calendrier d'événements écoresponsables : marchés de producteurs bio, des randonnées nature guidées, ateliers d'initiation à des pratiques écoresponsables : zéro déchet, permaculture...

- **Création de 62 expériences durables** :

- ✓ 60 % des offres issues du réseau SELECTION GRANDIR ENSEMBLE, valorisant les prestataires engagés dans une démarche responsable

- ✓ 40 % des offres situées à proximité des gares SNCF pour attirer une clientèle sans voiture, contribuant ainsi à la réduction de l'empreinte carbone des séjours
- ✓ Proposer des packages « zéro voiture », combinant transport en commun, hébergement écologique et activités locales accessibles sans voiture.

## **2. Objectif opérationnel N° 2 : Amplifier la visibilité du département et des 3 destinations sur les marchés prioritaires**

L'enjeu principal pour 2025 est de positionner le Pas-de-Calais comme une destination durable et incontournable, notamment pour les saisons automne-hiver 2025-2026. Cet objectif vise à accroître la notoriété du département sur ses trois marchés prioritaires :

- France : consolider la notoriété nationale
  - Royaume-Uni : renforcer les liens historiques et géographiques
  - Benelux : capter une clientèle proche et sensible aux valeurs du tourisme durable.
- ✓ **Campagnes de presse ciblées :**
    - Rédiger et diffuser des dossiers et communiqués de presse thématiques mettant en avant le positionnement durable du Pas-de-Calais et les expériences automnales et hivernales uniques proposées dans le département
    - Collaborer avec des publications spécialisées - presse écrite et numérique - et des chaînes de télévision sur des reportages ou dossiers spéciaux dédiés au tourisme durable.
  - ✓ **NOUVEAU : Voyages de presse immersifs :**
    - Inviter des journalistes, blogueurs et influenceurs à découvrir les offres durables lors de séjours organisés autour de thématiques spécifiques : nature, gastronomie locale, patrimoine...
    - Concevoir des programmes immersifs et sur mesure pour permettre aux médias de vivre l'expérience Pas-de-Calais durablement.
  - ✓ **Présence digitale accrue :**
    - Publier régulièrement du contenu engageant sur les réseaux sociaux et les plateformes web pour attirer une audience ciblée
    - Créer des campagnes spécifiques pour chaque marché en adaptant les messages aux attentes culturelles et aux sensibilités locales
    - Utiliser des influenceurs engagés dans des thématiques écoresponsables pour élargir la portée et renforcer la crédibilité des messages diffusés.

## **3. Objectif opérationnel N° 3 : Proposer une offre de services aux prestataires SELECTION GRANDIR ENSEMBLE**

Le réseau SELECTION GRANDIR ENSEMBLE incarne l'engagement du Pas-de-Calais pour un tourisme de qualité, durable et innovant. Afin de renforcer la cohérence, la qualité et l'attractivité des offres proposées, il est essentiel de soutenir et d'accompagner les prestataires membres du réseau dans leurs démarches. Cet objectif se décline en trois axes majeurs l'organisation de rencontres thématiques et d'ateliers pratiques, l'accompagnement personnalisé des prestataires, la valorisation de leurs initiatives au sein du réseau.

- **Rencontres thématiques et ateliers pratiques**

✓ **Organisation de rencontres semestrielles**

Ces rencontres sont des moments d'échange privilégiés pour les membres du réseau, autour de thématiques stratégiques liées au tourisme durable. Chaque rencontre inclura des intervenants externes, tels que des experts en développement durable, des représentants de destinations exemplaires ou des consultants spécialisés en tourisme.

✓ NOUVEAU : **Mise en place d'ateliers interactifs**

Pour compléter ces rencontres, des ateliers pratiques permettront aux prestataires d'acquérir des compétences concrètes :

- Éco-conception d'une offre touristique : intégrer des pratiques durables dès la conception des activités et séjours
- Communication durable et storytelling : apprendre à valoriser son engagement écoresponsable pour toucher un public sensible aux enjeux environnementaux

Les ateliers seront adaptés aux différents profils des prestataires : hébergements, restaurateurs, sites culturels... pour garantir une réelle valeur ajoutée.

✓ NOUVEAU : **Accompagnement personnalisé**

Un diagnostic initial sera proposé à chaque prestataire souhaitant intégrer le réseau ou progresser au sein de celui-ci. Ce diagnostic permettra :

- D'identifier les points forts et les axes d'amélioration en matière de durabilité
- De proposer un plan d'action personnalisé, aligné avec les standards du réseau.

**4. Objectif opérationnel N° 4 : Développer et commercialiser des séjours**

Cet objectif vise à diversifier et enrichir l'offre touristique du Pas-de-Calais en développant des produits adaptés aux différents segments de clientèle Groupes. Il s'appuie sur une stratégie ciblée, alliant innovation commerciale, partenariats locaux et soutien actif aux prestataires et offices de tourisme.

- **Commercialiser des séjours pour les groupes seniors et scolaires**

✓ Groupes seniors : création de séjours intergénérationnels intégrant des activités de détente, des visites culturelles et des expériences immersives liées au patrimoine local et aux savoir-faire artisanaux. Propositions de circuits doux, accessibles et respectueux de l'environnement, adaptés à ce public.

✓ Groupes scolaires : développement de programmes éducatifs autour des thématiques culturelles, environnementales, et historiques. Par exemple, les sites liés à la Seconde Guerre mondiale, les plages ou les réserves naturelles... Conception d'ateliers pédagogiques en partenariat avec des acteurs locaux : guides, artisans, associations...

- **Renforcer le rôle de RESA62 et faciliter la réservation des séjours en proposant :**

✓ Une gamme élargie de produits spécialement conçus pour les seniors et les scolaires

- ✓ Une assistance personnalisée pour accompagner les organisateurs de groupes.
- NOUVEAU : **Concevoir une promotion ciblée**
- ✓ Lancer des campagnes marketing dédiées aux réseaux de seniors et aux établissements scolaires : associations, clubs, écoles, collèges..
- ✓ Participer à des salons spécialisés : éducation, tourisme senior, pour promouvoir ces offres et nouer des partenariats.
- NOUVEAU : **Soutien à la mise en marché**

Un soutien renforcé à la mise en marché sera proposé selon les deux axes stratégiques suivants :

- ✓ **Tourisme d'affaires et événementiel** : le département dispose d'un fort potentiel pour le développement du tourisme d'affaires grâce à une offre diversifiée et structurée. Fort de ce constat, il s'agira de développer des offres pour les séminaires et congrès, en partenariat avec les grands équipements, tels que l'Embarcadère à Boulogne-sur-Mer et le Palais des Congrès du Touquet-Paris-Plage, d'une part ; d'autre part de travailler avec les offices de tourisme afin d'intégrer des activités complémentaires pour enrichir les séminaires.
- ✓ **Assistance à la commercialisation des séjours** : il s'agira d'accompagner les offices de tourisme dans le développement de produits touristiques spécifiques, en fonction des particularités locales : nature, patrimoine, gastronomie... ; de fournir des outils marketing et des supports de vente pour améliorer la promotion et la conversion des offres ; d'encourager enfin la mutualisation des ressources et des compétences entre offices de tourisme pour renforcer la cohésion départementale.

Objectif stratégique 2 :

Mettre à disposition l'ingénierie de l'agence Pas-de-Calais Tourisme au service des territoires en faveur de leur développement touristique durable

**1. Objectif opérationnel N° 1 : accompagner les intercommunalités dans la définition et la mise en œuvre de leur stratégie de développement et de promotion touristiques**

La deuxième génération des Schémas d'Accueil et de Diffusion de l'Information (SADI) sera enclenchée au cours de l'année 2025. Cette deuxième génération s'inspirera des réflexions d'un groupe national expert des SADI auquel participe activement l'agence Pas-de-Calais Tourisme. Les ressources de l'intelligence artificielles seront, par exemple utilisées.

Toutefois, aucune révision de SADI en cours à l'échelle du département n'est à l'ordre du jour, à l'exception notable de deux territoires à enjeux spécifiques :

- Autour du renouvellement du label Grand Site de France Les Deux-Caps
- Autour des territoires impactés par le Canal Seine Nord-Europe.

*(Voir ci-dessous l'objectif opérationnel N° 2 : « accompagner les territoires et les sites à enjeux spécifiques »).*

C'est donc autour de l'idée d'accélération de la transition écologique du tourisme dans les territoires qu'une nouvelle compétence de l'agence Pas-de-Calais Tourisme sera développée. Dans ce cadre, deux actions principales sont programmées :

- Le projet INTERREG 3ST prévoit, en effet un accompagnement d'un territoire-pilote, celui du Montreuillois. L'objectif principal est d'engager les offices de tourisme de cette destination dans le processus d'attribution du label GREEN DESTINATIONS. La labellisation pourrait être obtenue dans le courant de l'année 2026. A cet effet, l'agence Pas-de-Calais Tourisme a lancé un appel d'offres en fin d'année 2024 : « Opérer la transition responsable des destinations touristiques du Montreuillois : embarquer les offices de tourisme vers la certification GREEN DESTINATIONS ». La mission prévoit deux phases :
  - Une formation initiale des parties prenantes à la transition responsable d'une destination touristique : pilotage d'une destination touristique durable, diagnostic de durabilité d'une destination, sensibilisation et mobilisation de l'ensemble des acteurs du tourisme
  - Un accompagnement des organismes de gestion de la destination (offices de tourisme) souhaitant s'engager dans la démarche GREEN DESTINATIONS.
- A l'occasion des résultats de l'étude sur la perception du tourisme par les résidents du département (Resident Sentiment Index) en collaboration avec TCI RESEARCH, il s'agira de définir et d'organiser un séminaire pour partager les résultats et proposer des pistes d'actions associant les habitants.

Dans le cadre de cette séance, l'idée est d'inclure une séquence de décryptage de la loi du 19 novembre 2024 « visant à renforcer les outils de régulation des meublés de tourisme à l'échelle locale » :

- Sous l'angle des collectivités sur les nouvelles possibilités données aux maires des communes touristiques d'appréhender, d'une part, de réguler d'autre part le phénomène des meublés de tourisme dans leur commune
- Sous l'angle des obligations du propriétaire qui offre un meublé de tourisme à la location : procédure préalable à une déclaration soumise à enregistrement auprès d'un téléservice national ; conditions de respect des niveaux de performance énergétique ; règlements de copropriété...

## **2. Objectif opérationnel N° 2 : accompagner les territoires et les sites à enjeux spécifiques**

### - Grand Site de France - Les Deux-Caps

Un nouveau contexte : le renouvellement du label Grand Site de France Les Deux-Caps pour la période 2024-2032.

Dans ce cadre, le Grand Site de France Les Deux-Caps sera un territoire élargi, passant de 8 à 18 communes dans leur entièreté ou en partie (Boulogne-sur-Mer, Marquise) dont 8 sont des communes rétro-littorales, permettant d'enrichir les expériences à offrir aux visiteurs.

NOUVEAU : un SADI de deuxième génération ayant pour objet principal, la gestion des flux et de la fréquentation touristiques.

A partir du bilan du SADI 2021 - 2024 construit à l'échelle des zones d'intervention des offices de tourisme de la Terre des 2 Caps, de Desvres-Samer, du Pays d'Opale, il s'agira de travailler collectivement sur un nouveau schéma d'accueil pour la période 2025 - 2027 en élargissant le périmètre au Boulonnais (communauté d'agglomération du Boulonnais) et le Calaisais (communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers).

Capitaliser sur les résultats de l'étude de perception du tourisme par les habitants et notamment sur le Grand Site France dans le contexte du renouvellement du label.

### - Canal Seine Nord -Europe

NOUVEAU : un SADI de deuxième génération ayant pour objet principal, la valorisation touristique du Canal Seine Nord-Europe, en deux temps.

Un cadre d'accompagnement du territoire impacté par le Canal Seine Nord-Europe a été posé lors de la manifestation de signature de la convention de partenariat entre la Société du CSNE, Hauts-de-France Tourisme, Oise Tourisme, Somme Tourisme, Pas-de-Calais Tourisme et le Département du Nord, le 9 octobre 2024, la réalisation successive de 2 Schémas d'Accueil et de Diffusion de l'Information (SADI) :

- Un SADI avant et pendant le chantier sur la période 2025 - 2030 où il s'agira d'anticiper la transformation de la destination et de répondre aux besoins du chantier. Cet enjeu correspond à l'axe 2 de la convention : « Mettre en tourisme le chantier ».
- Un SADI après la mise en service du canal, à partir de 2030, avec la vélo-route du CSNE ; les équipements d'interprétation immersifs, notamment l'écluse visitable de Oisy-le-Verger ;

les activités fluviales (croisières, plaisance...) et fluvestres, correspondant à l'axe 3 de la convention : « Valoriser le CSNE une fois la mise en service effectuée »).

- Autour du Louvre - Lens

La création d'un cercle « Innovation et créativité touristiques » est inspirée des expérimentations réalisées par la mission Autour du Louvre-Lens ces dernières années. Les objectifs principaux de ce nouveau cercle créé dans l'organisation de l'agence Pas-de-Calais Tourisme sont de penser, préparer, accompagner la filière tourisme aux nouveaux enjeux.

- Les expérimentations sur la destination Autour du Louvre-Lens

- NOUVEAU : dans le cadre du programme INTERREG VI France-Wallonie-Vlaanderen 2021-2027 : le projet « Tourisme Lab II » se déroulerait sur une période de 48 mois et aurait pour objectifs principaux la mobilisation et la montée en compétence des acteurs touristiques ; la création de produits expérientiels innovants ; la communication transfrontalière des nouvelles expériences.
- Dans le cadre du précédent appel à manifestation d'intérêt d'Atout-France « France mobilité », création de nouveaux parcours sur la zone d'intervention de Lens Tourisme
- Dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA 3), en partenariat avec le Campus des Métiers et des Qualifications Tourisme Innovation Hauts-de-France, déploiement du serious game.

- Les expérimentations et les opérations à vocation départementale

- NOUVEAU : sensibilisation et réponse aux enjeux climatiques et à la biodiversité par la méthode design et les outils du biomimétisme pour un tourisme durable, scientifique et participatif, en partenariat, entre autres, avec NAUSICAA
- NOUVEAU : dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt d'Atout-France : « Gestion des ressources en eau dans le tourisme », travail sur cette problématique, en partenariat avec l'association gestionnaire du parcours de golf de Wimereux, en collaboration avec le Centre d'Etudes & d'expertises en biomimétisme (Ceebios). Les objectifs principaux de ce projet sont d'anticiper les changements climatiques et de trouver des solutions issues de la nature pour une meilleure gestion de la ressource en eau.
- Dans le cadre du projet « Storytooling », clôture du projet actuel et continuité avec un second projet sur l'inclusion des jeunes par le patrimoine, sur la Côte d'Opale.
- Le dépôt d'un second dossier Europe créative à moyenne échelle (5 partenaires européens) sur le culinaire et l'inclusion sociale.
- NOUVEAU : restitution de l'étude de la perception du tourisme par les résidents du département (Resident Sentiment Index) en collaboration avec TCI RESEACH et élaboration d'un plan d'actions.
- Organisation de la conférence « Voyage au centre de la tech N°3 », en mars 2025 dont les thèmes pourraient être autour de

nouvelles solutions et nouveaux récits pour un tourisme durable dans le Pas-de-Calais.

- Étude d'opportunité pour conforter l'agence Pas-de-Calais Tourisme comme acteur de l'attractivité résidentielle par le cadre de vie.

### **3. Objectif opérationnel N° 3 : accompagner les territoires du Pas-de-Calais dans le cadre de la politique Tourisme de la Région Hauts-de-France**

Lors de sa commission permanente du 16 septembre 2024 le Département du Pas-de-Calais a délibéré sur sa participation aux contrats de destination touristique. Il est donc signataire de ces contrats auprès de la Région Hauts-de-France, Hauts-de-France Tourisme, des territoires (EPCI, offices de tourisme) et de l'agence Pas-de-Calais Tourisme.

Au cours de l'année 2025, 4 contrats de destination touristique supplémentaires devraient être délibérés :

- Grand Boulonnais, correspondant aux communautés d'agglomération du Boulonnais, aux communautés de communes Terre des 2 Caps, Desvres-Samer
- Calaisis, correspondant aux communautés d'agglomération Grand Calais Terres & Mers, aux communautés de communes de la région d'Audruicq, Pays d'Opale
- Lys - Artois, correspondant à la communauté d'agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane et à la communauté de communes Flandre Lys
- Région de Saint-Omer, correspondant à la communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer et la communauté de communes du Pays de Lumbres.

Les engagements généraux de l'agence Pas-de-Calais Tourisme dans les contrats :

- Observation : contribuer à alimenter l'observation touristique territoriale dans le cadre de la réorganisation de l'écosystème d'observation (refonte du système d'observation touristique partagé)
- Accompagnement des offices de tourisme : classement, PILOT, DESTINATION D'EXCELLENCE...
- Initier l'accompagnement des offices de tourisme à la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)
- Amplifier la qualification des hébergements et des équipements, via notamment les marques et labels touristiques nationaux en fonction des segments de clientèles prioritaires de la destination : ACCUEIL VELO, TOURISME & HANDICAP...
- Engager une réflexion suivie d'un plan d'actions en vue d'identifier les entreprises touristiques et de loisirs en capacité de s'engager dans la RSE
- Être le relai de la politique touristique départementale 2024 - 2027

Selon les territoires des engagements spécifiques peuvent être déclinés :

- Accélérer la transition écologique des entreprises dans le cadre du projet INTERREG 3ST : pour le Montreuillois, il s'agit d'engager le territoire dans un processus de labellisation GREEN DESTINATIONS ; pour les deux territoires du Montreuillois et du Grand Site de France Les Deux-Caps (contrat de destination « Grand Boulonnais »), il s'agit d'actions de sensibilisation au développement durable auprès des clientèles de l'hôtellerie de plein-air et des locations touristiques
- Promotion du GR®145 « Via Francigena » pour les territoires traversés

- Promotion et développement des hébergements pour cavaliers le long de l'itinéraire équestre « La Route d'Artagnan ».

#### **4. Objectif opérationnel N° 4 : poursuivre la transformation écologique de l'opération « Fleurir le Pas-de-Calais »**

Le cadre de vie est une notion très large, au cœur des préoccupations des communes de notre territoire. La protection de la faune, de la flore et des ressources naturelles (gestion raisonnée de l'eau, choix des plantes, zéro-phyto, valorisation des déchets...) constitue une priorité de politique locale. Les communes labellisées prennent en compte les enjeux écologiques de leur territoire et s'engagent pour l'avenir.

Depuis plusieurs années, notre volonté est d'accompagner les élus et les techniciens, dans leurs projets d'amélioration du cadre de vie en leur faisant découvrir des stratégies de valorisation et de gestion des espaces paysagers adaptés aux moyens financiers, humains, techniques et écologiques. Ainsi, des journées de sensibilisation sont régulièrement organisées.

Ce sera le cas en 2025.

Objectif stratégique 3 :  
Mettre à disposition l'ingénierie de l'agence Pas-de-Calais Tourisme  
au service des porteurs de projets en faveur d'un tourisme durable

L'observatoire départemental du tourisme est un outil au service à la fois des territoires, des prestataires installés et des porteurs de projets publics et privés.

En 2024, 3 faits majeurs ont permis d'améliorer la qualité et la performance de la gouvernance et des solutions utilisées :

- L'évolution de l'outil national de collecte des données de l'observation de l'économie touristique : France Tourisme Observation, auquel a adhéré le groupe régional Hauts-de-France
- L'acquisition et l'exploitation des données Flux Vision Tourisme, en début d'année
- La création du club des observateurs du tourisme en Pas-de-Calais, en fin d'année.

La solution Flux Vision Tourisme doit s'enrichir des deux fonctionnalités suivantes :

- La mesure du phénomène des excursionnistes. Dès le premier trimestre 2025 un premier rapport pour l'année 2024 intégrant en plus des nuitées cette donnée, sera publié
- Le suivi de l'impact carbone.

En 2025, les travaux du club des observateurs du tourisme, rassemblant autour de l'agence Pas-de-Calais Tourisme, les organismes en charge de l'observation touristique dans les territoires (EPCI, offices de tourisme, agences de développement économique et / ou d'Urbanisme) porteront sur les outils et / ou les études nécessaires à la définition de la stratégie touristique durable des territoires.

#### **1. Objectif opérationnel N° 1 : accompagner les porteurs de projets touristiques privés**

- Accélérer la transition écologique des entreprises touristiques

Au cours l'année 2025, le projet INTERREG « 3ST : Speeding up Sustainability Skills in Tourism (accélérer la durabilité de l'activité touristique par le développement des compétences) », approuvé par le conseil d'administration de l'agence Pas-de-Calais Tourisme en date du 28 juin 2023 sera déployé auprès des entreprises touristiques, selon les temps forts suivants :

- Au premier semestre : mise en place du programme d'accompagnement des entreprises touristiques pour une meilleure gestion de l'eau et des déchets sur les deux sites pilotes : le Grand Site de France Les Deux Caps et la communauté d'agglomération des Deux-Baies en Montreuillois
- Été : évaluation des actions mises en place et réflexion sur le prochain cycle d'accompagnement des entreprises
- A compter de novembre : mise en place de la seconde phase d'accompagnement des entreprises touristiques sur la gestion de l'eau et des déchets.

Pour rappel, les cibles prioritaires sont les entreprises touristiques des filières hôtellerie de plein-air et meublés de tourisme.

- Accompagner les porteurs de projets dans le cadre des contrats de rayonnement

La politique régionale du tourisme initiée en 2017 est prolongée par les « contrats de destination touristique », pour la période 2024-2027, et nouveauté, le Département du Pas-de-Calais est désormais signataire de ces contrats.

Pour rappel, les entreprises touristiques qui souhaitent bénéficier de l'aide financière régionale doivent adapter leur offre à des cibles de clientèles prédéfinies par les destinations.

Dans ce cadre, l'agence Pas-de-Calais Tourisimes est généralement associée aux visites des porteurs de projets sollicitant le dispositif de la Région Hauts-de-France. En 2024, 12 projets avaient été accompagnés par l'agence Pas-de-Calais Tourisme en dehors du dispositif de l'aide financière attribuée par la Région et / ou, lorsque cela est possible par le dispositif LEADER.

L'agence Pas-de-Calais Tourisme apporte une expertise complémentaire aux acteurs institutionnels (Région, offices de tourisme...) réunis lors des visites, permettant soit d'améliorer le parcours-client, soit de fournir les données de fréquentation via l'observatoire départemental du tourisme.

L'objectif d'accompagnement des entreprises dans ce cadre pour l'année 2025 peut être fixé à entre 15 et 25.

## **2. Objectif opérationnel N° 2 : accompagner les porteurs de projets touristiques publics**

Les projets touristiques publics peuvent bénéficier du soutien financier de la Région comme celui du Département.

Lors de sa séance du 25 mars 2024, le conseil départemental du Pas-de-Calais délibérait sur une nouvelle politique Tourisme : « #DESTINATION62, pour un tourisme qui nous ressemble ». Cette politique s'adresse principalement au bloc communal et aux associations dont l'objet est la gestion d'équipement touristique au moins d'échelle départementale.

En 2024, l'agence Pas-de-Calais Tourisme a émis 6 avis pour des projets touristiques publics en vue de la rédaction de la délibération d'attribution de l'aide financière du Département.

L'expertise de l'agence Pas-de-Calais Tourisme est sollicitée sur la transition écologiques des entreprises touristiques publiques, notamment l'hôtellerie de plein-air. Toutefois, une analyse des projets expertisés dans le cadre de la politique départementale montre une diversité plus grande, en dehors des projets d'hébergements.

L'objectif d'accompagnement des entreprises, études publiques dans ce cadre pour l'année 2025 peut être estimé à une quinzaine de projets accompagnés.

## **3. Objectif opérationnel N° 3 : qualifier les hébergements et les équipements touristiques**

La qualification des équipements et des hébergements a pour objectifs principaux de permettre un suivi de la qualité de l'offre touristique et de remplir la promesse d'équipements adaptés à l'accueil de clientèles ciblées dont les attentes et les besoins sont connus et référencés tant dans les aménagements, le confort d'usage, les services.

Pour rappel, l'agence Pas-de-Calais Tourisme attribue les qualifications, marques et labels suivants, selon les référentiels et modalités nationales qui leur sont propres :

- Classement des meublés de tourisme
- Le label Tourisme & Handicap
- La marque Accueil Vélo
- La qualification Chambres d'hôtes référence,

Et accompagne les offices de tourisme pour leur classement et l'obtention du label Destination d'Excellence.

En 2025, 3 temps forts, sous la forme de séminaires et / ou de rencontres territoriales seront programmés afin d'accélérer la connaissance et les évolutions, parfois majeures qui ont eu lieu en 2024 et de mieux susciter l'intérêt de ces démarches.

Sont ainsi prévus :

- Un séminaire de décryptage de la loi du 19 novembre 2024 « visant à renforcer les outils de régulation des meublés de tourisme à l'échelle locale »
- Des rencontres « Accueil Vélo »
- Des rencontres « Tourisme & Handicap ».

#### **4. Objectif opérationnel N° 4 : affirmer le positionnement des filières touristiques traditionnelles dans une démarche d'innovation**

- Cyclotourisme
  - Le projet XTravel Tourism viendra renforcer la promotion des itinéraires à vélo. Après l'Euro-vélo du Littoral n°4 LA VELOMARITIME, un travail de mise en tourisme sera entrepris sur la « Vélo-route N° 32 DE LA MEMOIRE ». Parallèlement l'agence Pas-de-Calais Tourisme sera associée aux travaux pilotés par le Département du Pas-de-Calais dans le cadre du projet XTravel Mobility sur l'étude relative au déploiement des réseaux points-nœuds.
  - L'agence Pas-de-Calais Tourisme accompagne des intercommunalités sur la création de boucles cyclo-touristiques, notamment les communautés d'agglomération du Boulonnais et des Deux-Baies en Montreuillois.
- Randonnée pédestre

Face aux nouveaux enjeux de la filière, notamment des usages numériques de découverte par les marcheurs, il apparaît nécessaire de reposer la stratégie marketing de la randonnée pédestre.

Un travail commun avec la direction des sports du Département est engagé depuis la fin de l'année 2024 et sera prolongé en 2025, reprenant les outils développés depuis plusieurs années, et notamment :

- [www.velo-rando-pasdecalais.com](http://www.velo-rando-pasdecalais.com), le site de l'agence Pas-de-Calais Tourisme
- [www.escapade62.fr](http://www.escapade62.fr), l'application web développée par le Département.

Sur l'itinéraire du GR®145 Via Francigena, l'agence Pas-de-Calais Tourisme proposera en partenariat avec l'ensemble des offices de tourisme concernés,

une feuille de route sur la promotion et l'animation de cet itinéraire reconnu comme itinéraire culturel du Conseil de l'Europe.

- NOUVEAU : Tourisme équestre

Au cours de l'année 2025, en partenariat avec l'Association Européenne de la Route d'Artagnan (AERA), l'agence Pas-de-Calais Tourisme réalisera une première reconnaissance des hébergements en capacité d'accueillir cavaliers et chevaux, le long du parcours équestre de « La Route d'Artagnan », reconnu comme itinéraire culturel du Conseil de l'Europe et inscrit au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.

La charte Qualité de référence sera celle développée par la Fédération Française d'Equitation : « Cheval étape », labellisant les infrastructures adaptées à l'accueil des poneys et chevaux.

Les offices de tourisme des territoires traversés seront concertés dans le cadre de prochaines actions de mise en marché de cet itinéraire.

- Sports de nature

Un travail commun entre la direction des sports du département et l'agence Pas-de-Calais Tourisme est en cours, en vue d'une coordination de la promotion des sports de nature, dans le cadre du Plan Départemental des Espaces, sites et Itinéraires.

- Découverte des entreprises et des savoir-faire

Deux types d'actions sont programmées afin d'élargir l'offre du tourisme économique :

- Repérer les entreprises en capacité d'accueillir des visiteurs et réaliser un diagnostic flash du parcours client. L'objectif est d'inscrire la visite d'entreprise dans le cadre de la stratégie SELECTION.
- S'inscrire dans le projet sur le tourisme brassicole, notamment dans le projet de création d'une route de la bière et des produits du terroir, sous l'impulsion de la délégation des BRASSEURS DE FRANCE.

# DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial  
Direction du Développement, de l'Aménagement et de  
l'Environnement  
Mission attractivité tourisme

**RAPPORT N°22**

Territoire(s): Tous les territoires

Canton(s): Tous les cantons

EPCI(s): Tous les EPCI

## **COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

### **REUNION DU 22 AVRIL 2025**

#### **AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ET DE RÉSERVATION TOURISTIQUE (ADRT) "PAS-DE-CALAIS TOURISME" - PARTICIPATION 2025**

##### **1. Le contexte**

L'agence Pas-de-Calais Tourisme déploie une offre d'ingénierie qui permet d'impulser une dynamique touristique reconnue. Cet accompagnement participe à la transition des territoires et des structures en faveur d'un tourisme responsable et durable. L'apport d'expertise auprès des territoires et des acteurs touristiques est essentiel pour faire émerger voire consolider les projets ou opérations, notamment dans le cadre des contrats signés entre le département et ses partenaires.

Afin de poursuivre son adaptation durable en intégrant des pratiques respectueuses de l'environnement pour répondre aux attentes des habitants et des visiteurs qui portent un intérêt croissant aux enjeux du développement durable, Pas-de-Calais Tourisme doit se saisir des nouveaux défis liés aux changements climatiques pour rester le marqueur fort de l'attractivité départementale.

##### **2. Le soutien à l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques du Pas-de-Calais – agence Pas-de-Calais Tourisme**

L'apport d'expertise auprès des territoires et des acteurs touristiques est essentiel pour faire émerger voire consolider les projets ou opérations, notamment dans le cadre des contrats signés entre le département et ses partenaires. Pour ce faire, les actions à venir se déclineront autour des objectifs suivants :

1. Promouvoir les 3 destinations : Grande Côte d'Opale ; Campagne & Marais ; Autour du Louvre-Lens en déclinant la stratégie de tourisme durable « Grandir ensemble »

Dans les trois destinations infra-départementales, il s'agit de privilégier une promotion touristique dédiée, dont le fil conducteur est construit à partir de la stratégie « Grandir Ensemble » : Faire du tourisme en Pas-de-Calais une expérience inoubliable.

2. Mettre à disposition l'ingénierie de l'agence Pas-de-Calais Tourisme au service des territoires en faveur de leur développement touristique durable

L'accompagnement des territoires est au cœur du rôle de l'agence Pas-de-Calais Tourisme. Il s'agit d'accompagner, non seulement les organismes gestionnaires de destination (les offices de tourisme), mais aussi et plus directement les intercommunalités dans la définition de leur stratégie touristique.

3. Mettre à disposition l'ingénierie de l'agence Pas-de-Calais tourisme au service des porteurs de projets en faveur d'un tourisme durable

L'ingénierie en accompagnement des porteurs de projets et des prestataires s'opère par la mobilisation des expertises-métiers de l'agence Pas-de-Calais Tourisme. L'objectif est de qualifier encore plus l'offre touristique du territoire départemental.

À ce titre l'agence Pas-de-Calais Tourisme participera significativement à cette offre dans le cadre de la convention pluriannuelle 2023-2027 entre le Département et l'agence Pas-de-Calais Tourisme,

### **3. La participation au titre de 2025**

Le rapport d'activités 2024 est joint en annexe, il reprend les actions déployées sur chacun des objectifs de la convention.

La participation départementale sollicitée pour 2025 est calibrée sur le plan d'actions annuel de l'agence Pas-de-Calais Tourisme joint au présent rapport.

Il est ainsi proposé d'accorder la somme de 2 340 000 € à l'ADRT au titre de la participation 2025.

Lors de la Commission Permanente du Conseil départemental en date du 9 décembre 2024, une avance de 650 000 € a été accordée à la structure.

Un acompte de 50% du montant de la participation restant à verser soit une somme de 845 000 €, sera versé à compter de la signature de l'avenant ci-annexé sur appel à versement de la structure.

Le solde sera versé en septembre 2025 sur appel à versement de la structure.

Il convient de statuer sur cette affaire et le cas échéant :

- d'attribuer, à l'Agence de Développement et de Réservation Touristique – Pas-de-Calais Tourisme, en complément de l'avance de 650 000 € accordée par délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental du 09 décembre 2024, une participation d'un montant de 1 690 000 €, portant ainsi à 2 340 000 € la participation totale octroyée au titre de l'année 2025 dans le cadre de la mise en place du plan d'actions joint au présent rapport ;

- de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, l'avenant financier avec l'Agence de Développement et de Réservation Touristique – Pas-de-Calais Tourisme, joint au présent rapport.

La dépense serait imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP	Disponible	Proposition	Solde
C01-633D01	6568/93633	Participation au fonctionnement de l'ADRT	2 340 000,00	1 690 000,00	1 690 000,00	0,00

La 1ère Commission - Attractivité départementale et emploi a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 31/03/2025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY